



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE; DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Haute-Normandie

Service Déplacements, Transports Multimodaux,
Infrastructures

Nos réf. : JYP/MV/SDTMI/2013
Vos réf. :
Affaire suivie par :

Rouen, le 16/05/13

Le Directeur régional

à

Maître
Avocat à la Cour

Objet : RN27 Aménagement à 2x2 voies – Acquisitions foncières – Expropriation
Dossier SAGAERT

VIRéf. : SAGAERT / Etat-Safer Haute-Normandie 59962 AWAW

Maître,

Nous prenons connaissance de votre courrier du 10 mai courant.

Comme vous le mentionnez, la procédure de l'expropriation a été formellement engagée avec prise de la notification de l'ordonnance y afférent.

En conséquence, le dossier relève à présent de la compétence de France Domaine de Seine-Maritime, et la DREAL Haute-Normandie n'est plus l'interlocuteur approprié.

Je précise, en regard de la référence de votre courrier, que la SAFER Haute-Normandie n'est plus un acteur de l'affaire.

Vous nous indiquez que M. SAGAERT souhaiterait toujours privilégier la négociation à la voie judiciaire, nous en prenons note. Toutefois, la procédure d'expropriation engagée à notre demande sera menée et poursuivie aux fins de clore ce dossier dans les meilleurs délais.

Je vous invite à prendre l'attache de France Domaine Seine-Maritime (Direction générale des Finances Publiques – France Domaine - 21 quai Jean Moulin -76037 ROUEN Cedex – tél. : 02.35.58.37.37).

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

P/Le DREAL,
Le chef du service Déplacements,
Transports Multimodaux, Infrastructures,

